



SOCIÉTÉ DE CONSEIL DE GESTION  
ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Uniconseil  
Tour NSIA, 8<sup>ème</sup> étage  
Avenue Lamblin, Plateau  
01 BP 5552 Abidjan 01  
Téléphone : 20 30 36 00  
Fax : 20 30 35 99

SOCOGE  
Rue K10, derrière BMW  
Deux-plateaux - ENA  
04 BP 868 Abidjan 04  
Téléphone : 22 54 16 56 / 70

## SOCIÉTÉ DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY (S.O.G.B.) S.A.

Attestation des commissaires aux comptes  
sur le tableau d'activité et de résultat  
et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2020

Attestation des commissaires aux comptes  
sur le tableau d'activité et de résultat  
et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2020

SO.G.B.

---

## Table des matières

<b>1. Etendue de l'examen limité.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Conclusion.....</b>	<b>2</b>
<b>3. Vérification spécifique.....</b>	<b>2</b>

Uniconseil  
Tour NSIA, 8<sup>ème</sup> étage  
Avenue Lamblin, Plateau  
01 BP 5552 Abidjan 01  
Téléphone : 20 30 36 00  
Fax : 20 30 35 99

SOCOSEC  
Rue K10, derrière BMW  
Deux-plateaux - ENA  
04 BP 868 Abidjan 04  
Téléphone : 22 54 16 56 / 70

## SOCIETE DES CAOUTCHOUCS DE GRAND-BEREBY (SO.G.B.) S.A.

### Attestation des commissaires aux comptes sur le tableau d'activité et de résultat et le rapport d'activité semestriel au 30 juin 2020

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et, en application de l'article 849 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, nous avons procédé à :

- . l'examen limité du tableau d'activité et de résultat présenté sous la forme de comptes intermédiaires de la SO.G.B., relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- . la vérification des informations données dans le rapport semestriel.

Ces comptes intermédiaires ont été établis sous la responsabilité de la Direction générale de la société. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la Norme ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert la mise en œuvre de diligences limitées conduisant à une assurance modérée que les comptes intermédiaires ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen de cette nature ne

comprend pas tous les contrôles propres à un audit effectué conformément aux dispositions du Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA mais se limite à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité, à obtenir auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et de toute personne compétente, les informations que nous avons estimées nécessaires. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

## 2. Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes du Système Comptable OHADA, la régularité et la sincérité des comptes intermédiaires et l'image fidèle qu'ils donnent du résultat des opérations du semestre ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de ce semestre.

## 3. Vérification spécifique

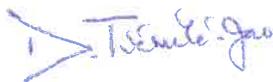
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel commentant les comptes intermédiaires sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes intermédiaires.

Fait à ABIDJAN,  
le 24 août 2020

Les Commissaires aux Comptes

UNICONSEIL



TIEMELE-YAO Djué  
Expert-comptable diplômé  
Associé Gérant

SOCOGE C



AKOSSAY Koffi  
Expert-comptable diplômé  
Associé Gérant

# ANNEXE